

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

16 août 2017

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2017

Décision du comité de prix du **14 août 2017** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, **de maintenir** le prix des premières variétés tardives ajouter une mise en place de promotions ciblées et des opportunités d'affaires pour aider à l'écoulement des premières variétés tardives tel qu'établit le 1^{er} août dernier :

Date	Sunrise (minot : 42 lb)	Paulared (minot : 42 lb)	Lobo (minot : 42 lb)	Ginger Gold (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 3/4 po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus				

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
------------------------------------	---

Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassé. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.
------------------------------------	---

PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variété** ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). **Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.**

**Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland**

	Paulared
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mardi 22 août 2017 dès 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2017



Le **14 août 2017**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de conserver le statu quo pour les dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

JUILLET		05	12	19	26
			Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive
AOÛT	02	09	16	23	30
	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba	Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared**	Sunrise N Paulared Jersey Mac
SEPTEMBRE		06	13	20	27
		Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N Honeycrisp N Gala N Spartan
OCTOBRE		04	11	18	25
		Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Cortland Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

** Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés.**

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

Suite au projet pilote des dernières années, la nouvelle convention de mise en marché avec l'AEPQ l'intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit **les pommes de catégorie Canada commerciales** avec ses critères de qualité établis en vertu de l'**annexe A3 avec une fermeté minimum de 10 lb**, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C

Les pommes destinées à l'états frais qui seront commercialisées sous l'appellation de la **catégorie Canada commerciales**.

Le 14 août 2017, le comité a **décidé d'établir le prix minimum à 10 \$/minot** et le **calibre minimum sera de 2 3/8 pouces**. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

PREMIER COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2017

Décision du **14 août 2017** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0675 \$ la livre ou 2,835 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité. Si non, le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2017

Les membres du comité de prix de la pomme de transformation tiendront leur prochaine rencontre de la saison **le mardi 29 août prochain** à 13 h à la Maison de l'UPA dans le but d'établir les prix de la pomme de transformation tardives. Les prix établis seront disponibles sur le site Internet des PPQ : www.producteursdepommesduquebec.ca